

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

D-GI-SI4-Silver Ice 4



Date de construction de la version 1 : 3/09/2024

Page 1 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE.

1.1 Identifiant du produit.

Nom du produit : Silver Ice 4
Code de produit : D-GI-SI4

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations découragées.

L'appareil est conçu pour contenir un matériau à changement de phase (PCM) et est utilisé dans les emballages destinés au transport de produits sensibles à la température. Sa fonction principale est de protéger ces produits des changements de température qui pourraient compromettre leur qualité ou leur intégrité. Le PCM absorbe ou libère de la chaleur en fonction de la température extérieure, assurant une thermorégulation optimale à l'intérieur de l'emballage.

Utilisations non recommandées :

Utilisations différentes de celles recommandées.

1.3 Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **Dryce S.r.l.**
adresse: Via Aosta 5
Ville: 20063 Cernusco sul Naviglio -
Province: MI
Téléphone: +39 02 92393501
Fax: +39 0292141841
Messagerie électronique: info@dryce.it
Web: www.dryce.it

1.4 Numéro de téléphone d'urgence : +39 0292147368 (disponible uniquement pendant les heures de bureau ; Du lundi au vendredi ; 08:00-17:00)

France + 33 (0)1 45 42 59 59 - ORFILA (INRS) Aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Belgique 070 245 245 (disponible 24 heures par jour) (FRENCH)
Luxembourg (+352) 8002-5500 - Centre Antipoison Belge (FRENCH)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

L'article n'est pas considéré comme dangereux conformément au règlement CE 878/2020.

L'article n'est pas soumis à une autorisation conformément à l'art. 32 du Reach

L'article ne contient pas de substances SVHC >0,1% p/p.

2.2 Éléments de l'étiquette.

Sans objet

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Lors d'une utilisation normale et dans sa forme originale, le produit n'a pas d'autres effets néfastes sur la santé et l'environnement.

SECTION 3 : INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION/L'INGRÉDIENT.

3.1 Substances.

Sans objet.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

D-GI-SI4-Silver Ice 4



Date de construction de la version 1 : 3/09/2024

Page 2 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

3.2 Mélanges.

Ce mélange ne contient pas de substances dont la concentration est supérieure aux valeurs fixées à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 modifié, qui présentent un danger pour la santé ou l'environnement, pour lesquelles une limite d'exposition professionnelle est établie dans l'UE, qui sont classées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou lorsque les symptômes d'inconfort persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à des personnes inconscientes.

Inhalation.

Mettez le bosselé à l'air libre, gardez-le au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquez la respiration artificielle. N'administrez rien par voie orale. S'il est inconscient, placez-le dans une position appropriée et demandez de l'aide médicale.

Contact visuel.

Retirez les lentilles de contact si elles sont portées et si c'est facile à faire. Lavez-vous soigneusement les yeux à l'eau propre et fraîche pendant au moins 10 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demandez de l'aide médicale.

Contact avec la peau.

Retirez les vêtements contaminés. Lavez vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou un détergent adapté à la peau. N'utilisez JAMAIS de solvants ou de diluants.

Ingestion.

Si vous l'avez avalé accidentellement, consultez immédiatement un médecin. Gardez-le au repos. NE JAMAIS provoquer de vomissements.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés.

Une exposition prolongée par inhalation peut provoquer des effets anesthésiques et nécessiter des soins médicaux immédiats.

4.3 Indication de la nécessité immédiate d'un avis médical et d'un traitement spécial.

En cas de doute ou lorsque les symptômes d'inconfort persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à des personnes inconscientes. Ne pas faire vomir. Si la personne vomit, dégagez les voies respiratoires.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Le produit ne présente aucun risque particulier en cas d'incendie.

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteur à poudre ou CO2. En cas d'incendies plus graves, de la mousse résistante à l'alcool et de l'eau en poudre sont également utilisées.

Moyens d'extinction inadaptés :

N'utilisez pas de pulvérisation d'eau directe pour l'extinction. En présence de tension électrique, l'utilisation d'eau ou de mousse comme moyen d'extinction n'est pas acceptable.

5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange.

Risques spéciaux.

L'exposition à des produits de combustion ou de décomposition peut être préjudiciable à la santé.

Lors d'un incendie et en fonction de sa taille, les éléments suivants peuvent se produire :

- Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone.

5.3 Recommandations pour les pompiers.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

D-GI-SI4-Silver Ice 4



Date de construction de la version 1 : 3/09/2024

Page 3 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

Refroidissez les dépôts, les citernes ou les récipients à proximité de la source de chaleur ou du feu avec de l'eau. Prenez en compte la direction du vent. Ne laissez pas les produits utilisés dans la lutte contre les incendies passer dans les conduits, les égouts ou les cours d'eau.

Équipement de protection contre l'incendie.

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, des équipements respiratoires autonomes, des gants, des lunettes de protection ou des masques et des bottes.

SECTION 6 : MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

6.2 Précautions environnementales.

Non classé dangereux pour l'environnement, évitez autant que possible, tout déversement.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et d'assainissement.

Contenir et recueillir tout produit renversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

6.4 Référence à d'autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

Pour l'élimination ultérieure des résidus, suivez les recommandations de la section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité.

Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Respecter la législation en matière de sécurité et d'hygiène au travail.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités.

Stockez conformément à la législation locale. Respectez les instructions sur l'étiquette. Conserver entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien ventilé, à l'abri de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart des points d'allumage. Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement acides ou alcalins. Ne fumez pas.

Le produit n'est pas concerné par la directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisations finales spéciales.

Indisponible.

SECTION 8 : MESURES D'EXPOSITION ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit ne contient PAS de substances avec des valeurs limites environnementales pour l'exposition professionnelle. Le produit ne contient PAS de substances avec des valeurs limites biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition.

En cas de casse du colis :

PROTECTION DES MAINS

Protégez vos mains avec des gants de travail

Pour le choix final du matériau des gants de travail (réf. norme EN 374), les éléments suivants doivent être pris en compte : compatibilité, dégradation, temps de panne et perméation.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).



Date de construction de la version 1 : 3/09/2024

Page 4 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales.

État physique : Liquide

Couleur : Non applicable

Odeur : Non applicable

Seuil olfactif : Non pertinent/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de fusion : 5 °C

Point de congélation : 5 °C

Point d'ébullition ou point de départ d'ébullition et plage d'ébullition : >235 °C

Inflammabilité : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limite inférieure d'explosivité : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limite supérieure d'explosivité : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'éclair : >105 °C (méthode basée sur le non-équilibre, appareil de Pensky-Martens (ASTM D 93))

Température d'auto-inflammation : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Température de décomposition : Non applicable / Non disponible en raison de la nature / des propriétés du produit.

pH : Non pertinent/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Viscosité cinématique : 2,47 (ASTM D446 T° 40 °C)

Solubilité : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité dans l'eau : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité dans les matières grasses : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage N-octanol/eau (valeur logarithmique) : 6,98

Pression de vapeur : 14,5 Pa

Densité absolue : 0,96

Densité relative : 0,763 (Estimation basée sur le règlement (CE) n° 1272/2008)

Densité de vapeur relative : >1 m3/kg

Caractéristiques des particules : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

9.2 Autres informations.

Sans objet/Non disponible en raison de la nature/propriété du produit.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente aucun risque pour sa réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne provoque pas de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter.

Évitez tout type de manipulation inappropriée.

10.5 Matériaux incompatibles.

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement alcalins ou acides, afin d'éviter les réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Il ne se décompose pas s'il est destiné aux usages prévus.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

D-GI-SI4-Silver Ice 4



Date de construction de la version 1 : 3/09/2024

Page 5 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Informations toxicologiques des substances présentes dans la composition.

- a) toxicité aiguë ;
Données non concluantes pour la classification.
- b) corrosion/irritation cutanée ;
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire grave ;
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée ;
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales ;
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- f) cancérogénicité ;
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- g) toxicité pour la reproduction ;
Données non concluantes pour la classification.
- h) Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique ;
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.
- i) toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée ;
Données non concluantes pour la classification.
- j) danger en cas d'aspiration.
Si l'emballage a été modifié ou détérioré, ne respirez pas les vapeurs qui s'échappent

11.2 Informations sur d'autres dangers.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun composant ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes qui ont un effet sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'y a pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

12.2 Persistance et dégradabilité.

Rapidement dégradable, 80 % en 28 jours (OCDE 301 F)

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Informations sur la bioaccumulation des substances.

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information sur la mobilité dans le sol n'est disponible
L'élimination dans les égouts ou les cours d'eau est interdite.
Évitez la pénétration dans le sol.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

D-GI-SI4-Silver Ice 4



Date de construction de la version 1 : 3/09/2024

Page 6 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information sur le produit PBT et vPvB n'est disponible.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes.

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes et n'a pas d'effet sur l'environnement.

12.7 Autres effets indésirables.

Le produit n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Il n'existe aucune information sur d'autres effets négatifs sur l'environnement.

ARTICLE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Réutilisez, si possible. Les résidus de produits doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. Le danger de Les déchets doivent être évalués sur la base des dispositions législatives en vigueur.

(Réf. Annexe D – Partie IV du décret législatif n° 152/2006 et modifications et adaptations ultérieures).

L'élimination doit être confiée à une entreprise autorisée à gérer les déchets, dans le respect de la législation nationale et éventuellement locale.

La responsabilité légale de l'élimination incombe au producteur/détenteur des déchets.

La destination finale appropriée des déchets sera évaluée par le producteur en fonction des caractéristiques physico-chimiques compatible avec l'usine autorisée à laquelle il sera livré pour valorisation, traitement ou élimination finale conformément aux procédures prévues par la réglementation en vigueur.

L'élimination par rejet dans les eaux usées n'est pas autorisée.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT.

Non dangereux pour le transport. En cas d'accident et d'élimination du produit, agir comme point 6.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Non dangereux pour le transport.

14.2 Désignation officielle du transport par l'ONU.

La description :

ADR/RID : Non dangereux pour le transport.

IMDG : Non dangereux pour le transport.

OACI/IATA : Non dangereux pour le transport.

14.3 Classes de danger associées au transport.

Non dangereux pour le transport.

14.4 Assemblage de l'emballage.

Non dangereux pour le transport.

14.5 Dangers environnementaux.

Non dangereux pour le transport.

Transport maritime, FEm - Cartes d'urgence (F – Incendie, S – Déversements) : Sans objet.

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs.

Non dangereux pour le transport.

14.7 Expédition en vrac conformément aux lois de l'OMI.

Non dangereux pour le transport.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH).

D-GI-SI4-Silver Ice 4



Date de construction de la version 1 : 3/09/2024

Page 7 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Les lois et règlements relatifs à la santé, à la sécurité et à l'environnement propres à la substance ou au mélange.

Le produit n'est pas concerné par le règlement (UE) n° 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des produits biocides. Le produit n'est pas concerné par le processus établi dans le règlement (UE) n° 649/2012 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

Restrictions à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux :

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques.

Sans objet

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS.

Il est conseillé d'offrir une formation de base sur la sécurité et l'hygiène au travail afin d'assurer une manipulation du produit.

Abréviations et acronymes utilisés :

BCF : Facteur de bioconcentration.

CEN : Comité européen de normalisation.

DMEL : Niveau d'effet minimal dérivé, un niveau d'exposition qui correspond à un risque faible, qui est doit être considéré comme un risque minimum tolérable.

DNEL : Niveau dérivé sans effet
dont aucun effet indésirable n'est attendu.

EC50 : Concentration moyenne réelle.

DPI : Équipe de protection personnelle.

LC50 : Concentration létale, 50%.

DL50 : Dose létale, 50%.

CSEO : Concentration sans effet observé.

CESE : Concentration estimée sans effet
une substance sous laquelle il n'y a pas d'effets négatifs sur le comportement de l'environnement.

Principales références bibliographiques et sources de données :

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) n° 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1272/2008.

Les informations contenues dans cette feuille correspondent à nos connaissances au moment de l'impression. Le Les informations sont utilisées pour vous donner des informations sur l'utilisation en toute sécurité du produit indiqué sur la fiche de données de sécurité, pour en matière de stockage, de transformation, de transport et d'élimination. Les indications n'ont aucune valeur pour les autres Produits.